



1. DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Agri-Marché, ses filiales et Lactech (ci-après désignée « l'Entreprise ») s'engage à assurer l'égalité d'accès et de participation pour les personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance.

Ce plan vise à définir les moyens que l'entreprise s'engage à prendre afin de reconnaître, éliminer et prévenir les obstacles liés à l'accessibilité pour ses employés et les personnes qui interagissent avec ses installations, ses services et ses activités. Cet engagement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en cohérence avec la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) et du Règlement canadien sur l'accessibilité (RCA).

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2.1 PORTÉE

Notre entreprise exerce ses activités dans le secteur agroalimentaire avec des opérations réparties sur plusieurs sites.

- Bureaux, meunerie et centre de grain St-Isidore : 236 route Ste-Geneviève, St-Isidore, Qc, G0S2S0
- Meunerie St-Jérôme : 870 rue Alfred Viau, Saint-Jérôme, Qc, J7Y 4N8
- Meunerie St-Romuald : 1900 2e rue, Saint-Romuald, Qc, G6W 5M6

- Centre de grain St-Hyacinthe : 6120 rue des Seigneurs E, Saint-Hyacinthe, Qc, J2R 1Z9
- Centre de distribution St-Lambert : 114 Bd Léon Vachon, Saint-Lambert-de-Lauzon, QC G0S 2W0

2.2 PROCESSUS DE RÉTROACTION

Notre engagement envers l'inclusion et l'accessibilité comprend un processus de rétroaction afin que les employés et les membres du public puissent partager avec nous leurs commentaires concernant notre plan d'accessibilité et les obstacles rencontrés. Vos commentaires ou suggestions pourront être transmis de façon anonyme. Dans tous les cas, les informations reçues sont traitées de manière confidentielle. Lorsqu'une rétroaction est reçue :

- Un accusé de réception est transmis lorsque la personne a fourni ses coordonnées
- Les commentaires sont analysés par la direction du capital humain
- Des actions peuvent être mises en place pour corriger ou prévenir les obstacles

L'organisation s'engage à tenir compte de la rétroaction reçue dans l'amélioration continue de ses pratiques.

Pour nous faire part de vos commentaires, utilisez l'une des méthodes de contact ci-dessous.

Personne responsable : Jolyane Paré, Directrice principale capital humain

Courriel : jpare@agri-marche.com

Téléphone : 418-882-5656, poste 2258

Par la poste ou en personne : 236 rte Ste-Geneviève, Saint-Isidore, Qc. G0S 2S0

Pour obtenir une copie de notre plan dans un autre format, notamment en gros caractères, en braille ou en format audio, contactez-nous.

3. DÉFINITIONS

La Loi canadienne sur l'accessibilité (2019) définit les termes ci-dessous comme suit :

• **Handicap** : « Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société ».

• **Obstacle** : Tout élément—notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique—qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles.

• **WCAG (Règles pour l'accessibilité des contenus Web)** : Le règlement canadien sur l'accessibilité (2021) définit WCAG comme suit : « La plus récente version des Règles pour l'accessibilité des contenus Web, publiée par le Consortium World Wide Web, disponible en anglais et en français ».

4. DOMAINES D'ACCESSIBILITÉ (ART. 5 DE LA LOI)

Emploi

L'emploi fait référence à l'ensemble des activités et des expériences vécues par une personne durant le cycle complet de son parcours d'emploi. Cela comprend le recrutement, l'embauche, l'intégration, les mesures d'adaptation, le perfectionnement professionnel, la gestion du rendement et la fin d'emploi.

- **Obstacles :**
 - Accessibilité des affichages de poste (langue/format)
 - Sensibilisation et compréhension variables des gestionnaires concernant les pratiques d'accommodement

- **Actions :**
 - Intégrer systématiquement une mention d'accommodement dans les affichages de poste
 - Former les gestionnaires sur les pratiques d'accommodement et d'inclusion
 - Promouvoir une culture inclusive favorisant l'accessibilité en emploi
 - Favoriser l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi.
 - Fournir des accommodements raisonnables lors du recrutement et tout au long de l'emploi.
 - Mettre en œuvre des politiques pour prévenir la discrimination.

- **Échéancier :** en continu

Environnement bâti

Fait référence à l'ensemble des espaces physiques destinés à l'usage des personnes employées, de sa clientèle et du grand public.

- **Obstacles :** Accessibilité variable des installations physiques selon les sites

- **Actions :**
 - Évaluer progressivement l'accessibilité des sites
 - Prioriser les correctifs visant à éliminer les principaux obstacles physiques.

- Adapter des espaces (stationnement, accès, équipements) selon les besoins identifiés
- **Échéancier** : progressif

Technologies de l'information et de communication (TIC)

Fait référence à l'ensemble des solutions technologiques de l'entreprise qui permettent aux utilisateurs et utilisatrices, internes et externes, aux clientèles et aux employés, de communiquer et d'accéder à des sources d'information.

- **Obstacles** :
 - Accessibilité variable des outils numériques internes et externes
 - Conformité partielle aux normes d'accessibilité (WCAG)
- **Actions** :
 - Améliorer progressivement l'accessibilité des plateformes numériques
 - S'assurer que le site Web respecte les normes WCAG applicables
 - Fournir des formats alternatifs ou des aides technologiques au besoin
 - Intégrer les critères d'accessibilité dans le développement ou l'acquisition d'outils numériques
- **Échéancier** : en continu.

Communication

Fait référence à l'ensemble des activités visant à faire diffuser un message ou à promouvoir l'image d'un produit ou d'un service.

- **Obstacles** : aucun obstacle identifié
- **Actions** :
 - Adapter les communications selon les besoins (formats simplifiés, visuels, etc.)
 - Offrir des formats alternatifs sur demande (gros caractères, etc.)
 - Sensibiliser les équipes à l'importance de communications accessibles
 - Évaluer l'accessibilité des programmes et services internes
- **Échéancier** : en continu

Approvisionnement de biens, de services et d'installations

Fait référence à l'ensemble des activités d'approvisionnement dont la détermination des biens ou services requis, la méthode de sélection des fournisseurs, la mise en œuvre de cette méthode et l'octroi du marché.

- **Obstacles** : aucun obstacle identifié

- **Actions : intégrer graduellement des considérations d'accessibilité lors des achats.**
 - Intégrer les exigences d'accessibilité dans les processus d'acquisition de biens, de services et d'installations.
 - Spécifier les critères d'accessibilité dans les contrats et les accords avec les fournisseurs.
 - Prioriser l'acquisition de produits et de services accessibles.
 - Sensibiliser les équipes impliquées dans l'approvisionnement

Échéancier : progressif

Transport

Cette section ne s'applique pas à notre entreprise car elle n'offre pas de service de transport aux passagers.

5. CONSULTATION

Afin d'élaborer notre plan d'accessibilité, nous avons consulté les directeurs principaux de chaque département afin de faire ressortir les différents obstacles qui pourraient être rencontrés pour chacun des domaines prioritaires.

Dans une optique d'amélioration continue, d'autres rétroactions pourront être recueillies dans le futur, notamment par la consultation des employés sur le terrain, afin de bonifier notre compréhension des enjeux et d'alimenter nos rapports d'étape annuels. Les employés peuvent également transmettre leurs commentaires en continu via le mécanisme de rétroaction mis en place par l'organisation.

6. PUBLICATION

Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité, notre plan sur l'accessibilité est publié sur la page d'accueil de notre site internet et une copie est également disponible sur demande à la réception.

Le tout est également publié via la plateforme en ligne sur Mon portail accessibilité. Un rapport d'étape présentant nos progrès par rapport à nos engagements sera publié annuellement et une mise à jour de notre plan sera faite tous les 3 ans.

N'hésitez pas à contacter votre service des ressources humaines pour toute question ou information concernant l'application du présent plan.

[Retour au site Web Agri-Marché](#)